

Réponse du médecin cantonal du 23 avril 2021:

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 20 avril adressé aux médecins cantonaux nous est bien parvenu.

La signature n'est pas identifiable. Par ailleurs, nous ne savons pas en consultant votre si vous êtes constitué en association.

Vous voudrez bien préciser ces points et nous indiquer les noms des personnes qui représentent réinfosanté. Nous n'avons pas l'habitude de communiquer avec une structure qui n'est pas clairement identifiée.

Avec nos meilleurs messages,

Dr Claude-François Robert
Médecin cantonal

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département des finances et de la santé

Service de la santé publique

Rue des Beaux-Arts 13

2000 Neuchâtel

T +41 32 889 52 25

F +41 32 722.02.90

www.ne.ch/santepublique

Notre réponse du 29 avril 2021:

Bonjour Monsieur,

Merci pour votre message et votre confirmation de la réception de notre lettre du 20 avril.

Nous sommes une association à but non lucratif et une ONG. Nous sommes un collectif inter-cantonal de plusieurs centaines de professionnels de santé, dont des médecins, pharmaciens et infirmiers, issus des cantons romands.

Notre lettre a été rédigée par notre comité de médecins au sein du noyau de l'association, qui représente le travail de plusieurs médecins qui préfèrent rester anonymes.

Au vu de la situation actuelle, notre association offre une protection à tous les médecins qui veulent agir sans risquer leur réputation, rapidement attaquée dès que des propos hors du discours officiel sont partagés.

Nous espérons que cela clarifie qui nous sommes et les professionnels de la santé que nous représentons. Soyez assurés de notre engagement en faveur de la transparence dans le domaine de la santé, et de notre mission de protéger nos patients, nos familles et nos enfants.

Meilleures salutations,

Secrétariat

Réinfo Santé Suisse International

www.reinfosante.ch

Médecin cantonal: 30 avril 2021:

Madame, Monsieur,

La liberté d'opinion est garantie et je ne comprends pas au nom de quel principe des professionnels de la santé devraient travailler sous couverture afin de protéger leur réputation.

Cette relation est totalement asymétrique puisque je signe au nom de ma fonction, même si je suis parfois l'objet de critiques.

Vu ces éléments, je renonce à m'exprimer plus sur ce sujet. Vous avez accès à nos positions sur ce dossier par le site internet www.ne.ch et nos communiqués de presse sont aussi accessibles. Le site de l'OFSP contient toutes les informations nécessaires. Par ailleurs, nous agissons dans ce dossier en application de la loi sur les épidémies.

Avec mes meilleurs messages,

Dr Claude-François Robert

Notre réponse du 06 mai 2021:

Monsieur le Dr Robert, Médecin Cantonal,

Nous vous remercions pour votre réponse.

Actuellement la campagne de vaccination bat son plein et **les médecins qui ne sont pas favorables à cette politique vaccinale intensive prônée par l'OFSP** (se basant à tort sur la loi d'urgence Covid-19 et la loi sur les épidémies), **se voient risquer des sanctions si ils ne suivent pas les directives imposées par celui-ci.**

Ceci est en totale opposition avec la liberté d'opinion consacrée par la Constitution.

Nous ne pouvons accepter que des médecins, en particulier ceux appartenant à notre association, subissent des menaces, voire des sanctions au prétexte qu'ils ne souhaitent pas s'engager dans la campagne de vaccination.

Nous nous sommes déjà prononcé à cet égard: **Nous nous appuyons sur la liberté thérapeutique et celle du droit élémentaire de s'abstenir lorsque sa conscience de médecin n'est pas en accord avec ce qui lui est demandé de faire, en particulier lorsque sa responsabilité est engagée.** Il s'agit, au demeurant, d'une considération élémentaire de droit en lien avec la responsabilité personnelle.

Les médecins sont pénalisés s'ils ne soutiennent pas la campagne vaccinale expérimentale. Aglaé Tardin (médecin cantonal à Genève) précise dans son interview avec Antoine Grosjean de la Tribune de Genève, le 27 avril dernier que : « **les médecins doivent recommander la vaccination contre la COVID-19** », et que les « **praticiens rétifs à suivre ces injonctions s'exposent à des sanctions de la part de la Direction cantonale de la santé.** » Ces propos sont inacceptables et portent atteinte à la liberté d'opinion ainsi qu'à la liberté thérapeutique.

Nous vous rappelons que les vaccins de Moderna et Pfizer-BioNTech sont **actuellement encore en étude clinique de phase III**, (c'est à dire en essai clinique) et ceci jusqu'en octobre 2022 pour Moderna et avril 2023 pour Pfizer-BioNTech.

En tant que médecin responsable du canton, rémunéré par les contribuables, dont nous sommes tous, vous êtes donc avant tout au service des citoyens neuchâtelois. Nous sommes des citoyens avant d'être médecins. **En votre qualité de référent au niveau cantonal vous avez l'obligation morale et professionnelle de renseigner la population et de répondre aux questions légitimes qui vous sont posées. Les informations données par l'OFSP étant insuffisantes et incomplètes.**

Ne pas donner suite à nos questions au motif qu'il manquerait une signature sur notre courrier alors que celui-ci vous est transmis **au nom de notre association** est abusif, ce d'autant plus que comme vous le savez parfaitement, notre association possède **la personnalité juridique.**

Les « directives » visant à contraindre les médecins à participer à une vaccination expérimentale d'un nouveau type sont en violation du code de Nuremberg comme l'est également l'absence du consentement éclairé et complet des personnes qui se vaccinent.

Non seulement vous manquez, à votre devoir légal et moral de protéger le libre arbitre du médecin, qui représente une des valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'exercice de la médecine, mais encore à votre devoir de soutenir la notion de consentement éclairé en lien avec tout geste médical. Et le type de vaccination, telle celle relative à la Covid-19 rentre précisément dans ce cadre.

Veuillez agréer nos respectueuses salutations.

Secrétariat

Réinfo Santé Suisse International

www.reinfosante.ch